

Bien sans maître – 9 rue de la Paroisse – 4^{ème} étage en totalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20220602-2022-01-06-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception : 10/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Notice descriptive de l'appartement

L'appartement est situé au 4^{ème} étage de la copropriété du 9 rue de la Paroisse dont il occupe tout l'étage.

Il bénéficie d'une double orientation, vers l'Est, côté place Guasco et vers l'Ouest, côté rue de la Paroisse.

Il est desservi par 4 portes palières dont 2 sont condamnées.

Il est composé de 6 pièces : une cuisine, une pièce aveugle de type arrière-cuisine, un séjour, un salon ouvrant sur une terrasse et 2 chambres. Il n'y a pas de salle de bains ni de cabinet d'aisances, le seul point d'eau étant un évier dans la cuisine.

La partie Séjour - chambre 1 de l'appartement est reliée à l'appartement du dessous par un escalier intérieur.

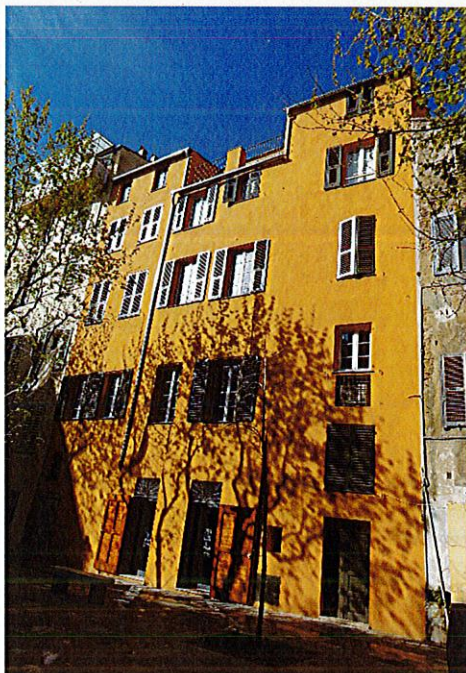
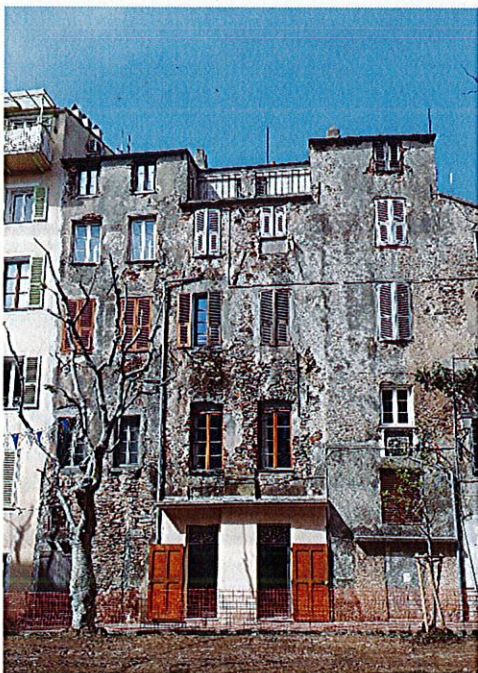
L'installation électrique est vétuste, le compteur est très ancien, il n'y a pas de tableau électrique.

L'ensemble des plafonds et murs est très dégradé. Les faux-plafonds sont effondrés par endroits mais il n'y a pas de problèmes structurels.

La toiture n'a été que récemment refaite et des infiltrations ont endommagé la totalité des pièces pendant des années. Des bâches sont encore posées dans certaines pièces.

L'appartement est très dégradé dans son ensemble et nécessite une réhabilitation lourde complète.

La copropriété est inscrite dans le dispositif de l'OPAH Copropriétés Dégradées. La toiture et les façades viennent d'être réhabilitées. Il reste la cage d'escalier à faire. La récupération de ce bien sans maître va permettre de combler la dette générée par ce lot dans la comptabilité de la copropriété et ainsi la réhabilitation de l'immeuble va pouvoir s'achever.



Fait à Bastia, le 15 avril 2022

La Chargée de Mission
à la Réhabilitation du Centre Ancien, N° 4

Véronique VANCOILLIE



Bien sans maître – 9 rue de la Paroisse – 4^{ème} étage en totalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

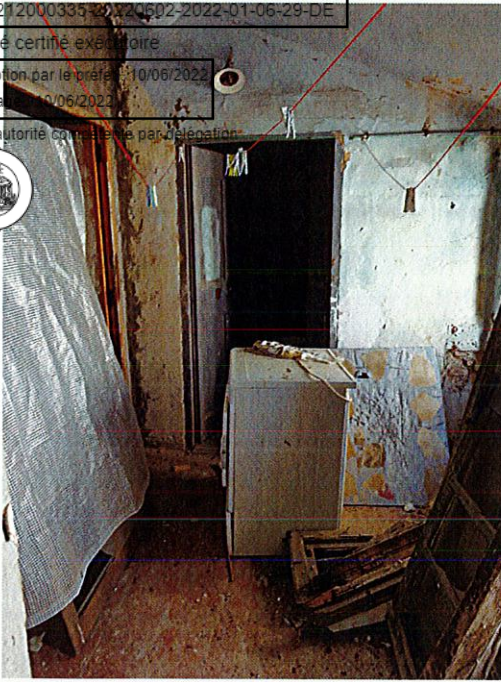
02B-212000335-2022-01-06-29-DE

Accusé certifié exécutoire

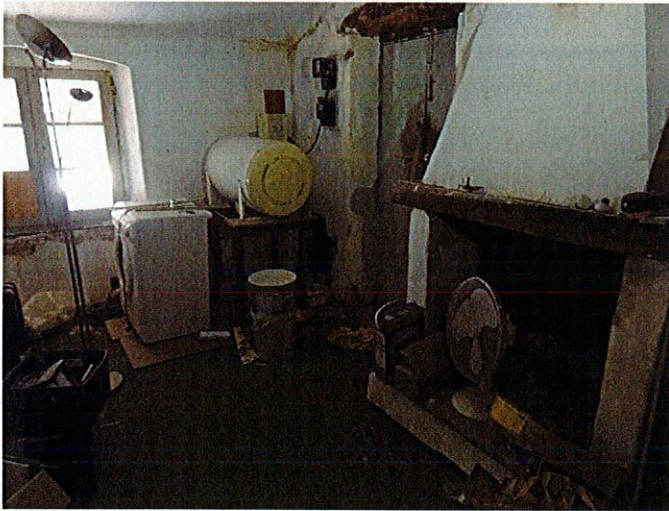
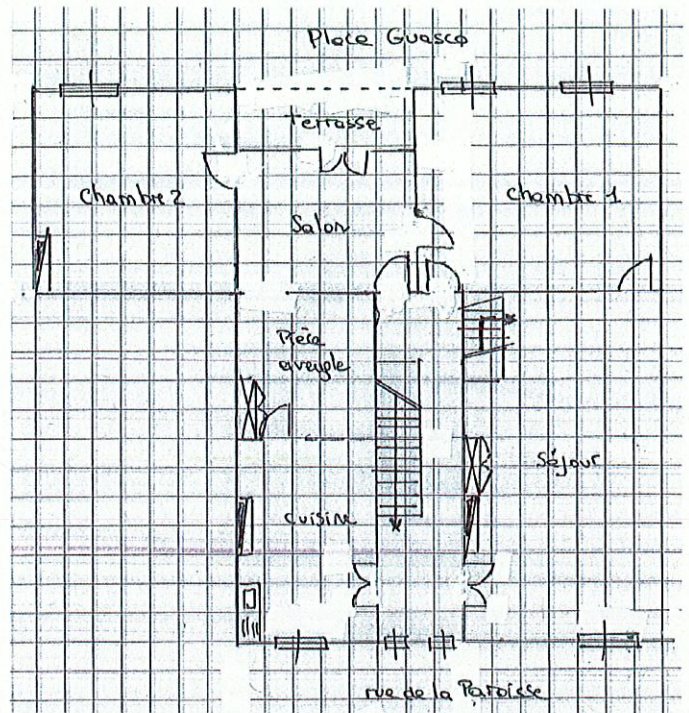
Réception par le préfet : 10/06/2022

Affiché le 10/06/2022

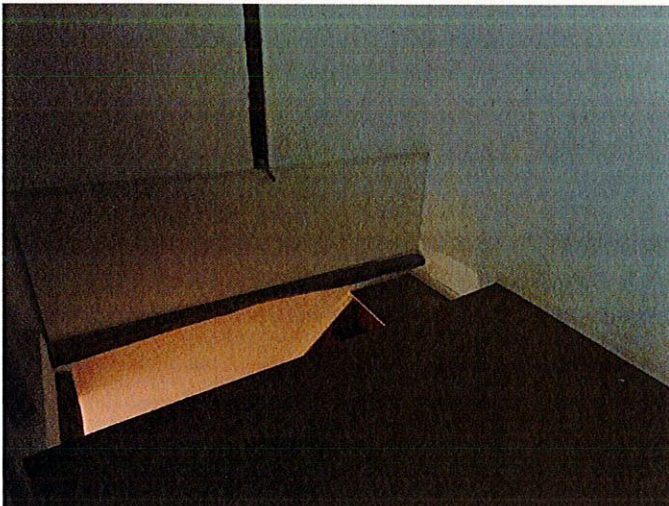
Pour l'autorité compétente par délégation



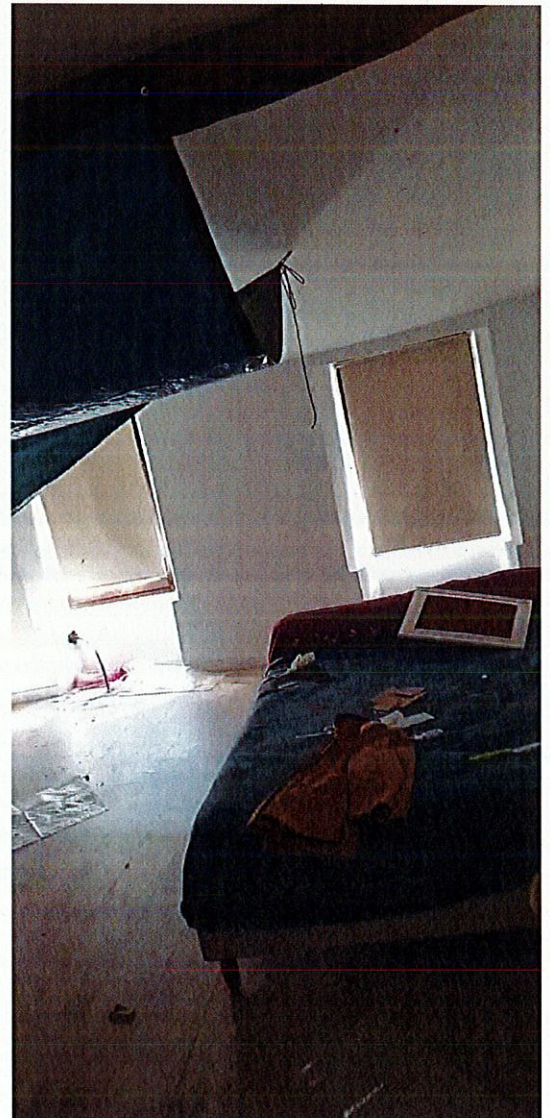
Palier – porte d'entrée côté séjour



Séjour



Trémie escalier intérieur dans le séjour



Chambre 1

Bien sans maître – 9 rue de la Paroisse – 4^{ème} étage en totalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

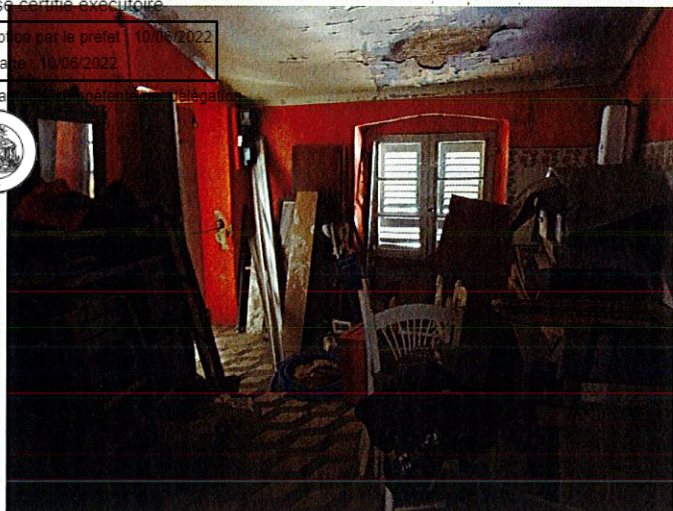
02B-212000335-20220602-2022-01-06-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2022

Affichage : 10/06/2022

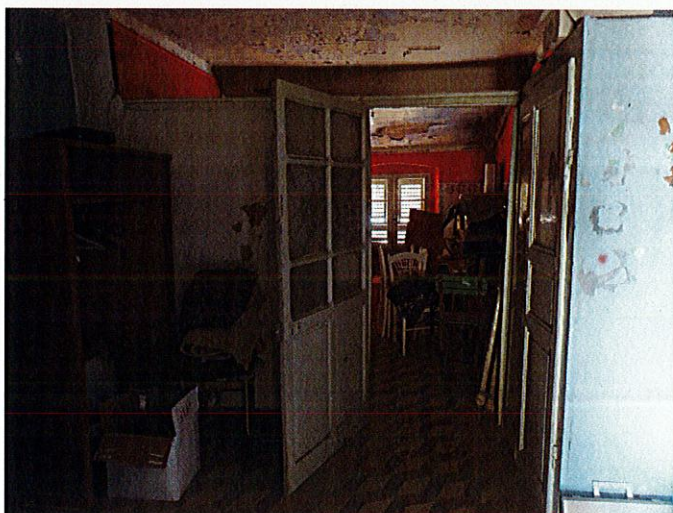
Pour l'application de la loi n° 2017-86 du 28 janvier 2017 relative à la protection des personnes



Cuisine



Terrasse



Pièce aveugle



Chambre 2



Salon